

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 25 janvier 2019.

Etaient présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Arlette CORNU, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Sophie MICHEL, Andrée QUENIART, Roseline RENSY, Valérie SADOWSKI.

Messieurs : Maurice BECQ, Michel BOYER, Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Michel DHAUSSY, Pascal HAINAUT, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN.

Dont pouvoir :

Monsieur Daniel DUCHATEAU à Monsieur Gilles VERSCHUEREN

Madame Frédérique DELAHAYE à Madame Delphine FALIGANT

Madame Cindy HABOURDIN est élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.
Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

LES ACCUEILS DE LOISIRS 2019

ALSH DE PRINTEMPS :

-L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 8 au vendredi 12 avril inclus et accueillera 80 enfants de 3 à 17 ans

-Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction

- 8 postes d'animateurs titulaires et 3 postes d'animateurs stagiaires doivent être créés.

Adopté à l'unanimité.

ALSH DE JUILLET :

-L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 8 au mercredi 31 juillet inclus et accueillera 150 enfants de 3 à 17 ans

-Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction.

-1 poste de directeur adjoint, 1 poste d'animateur surveillant de baignade, 12 postes d'animateurs titulaires et 4 postes d'animateurs stagiaires doivent être créés.

Adopté à l'unanimité.

Madame Sophie MICHEL informe le Conseil Municipal que le recrutement des animateurs aura lieu samedi 2 février 2019. Cette année, de nombreuses candidatures ont été déposées.

TARIFS 2019 :

Il est proposé de reconduire les tarifs 2018 :

Pour rappel, le tarif cuinchinois est appliqué aux enfants habitants la commune ou inscrits dans ses écoles.

Tarifs Cuinchynois Accueil de loisirs + cantine			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	4,85€	8,25€	8,50€

Tarifs Extérieurs Accueil de loisirs + cantine			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	8,70€	12,10€	12,45€

Tarifs Cuinchynois Accueil de loisirs + cantine + camping			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	7,40€	10,80€	11,10€

Tarifs Extérieurs Accueil de loisirs + cantine + camping			
	Quotient familial De 0 à 617	Quotient familial De 618 à 999	Quotient familial 1 000 et plus
CAF	3,40€	0€	0€
Famille	11,20€	14,60€	15,00€

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT (PLH)

La Communauté d'agglomération a engagé la révision générale des Programmes Locaux de l'Habitat afin d'aboutir à un PLH unique couvrant les 100 communes de l'agglomération.

Le PLH unique pour la période 2019-2025 a été établi en se basant sur le niveau de production de logements neufs observé au cours des années 2000.

Ainsi, il prévoit la production de 1070 logements par an (dont 6 pour la commune de CUINCHY).

Chaque Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable sur le projet de PLH dans son intégralité. Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018

Suite au transfert de la compétence « eaux pluviales », la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a rendu son rapport et l'a transmis à l'ensemble des Conseils Municipaux pour approbation.

En séance du 7 septembre 2018, Le Conseil Municipal a approuvé ce rapport (pour Cuinchy, l'évaluation de ces charges était de 17 673€. Ce montant étant déduit du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2018).

Ce rapport ayant été approuvé à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, il revient désormais à chaque commune de valider le montant de l'attribution de compensation définitive 2018. Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué le montant des charges relatives aux conservatoires de Béthune et de Bruay La Buisnière (transférés à l'agglo depuis le 01/09/2017) et de l'espace aquatique de Lillers (transféré à l'agglo depuis le 01/04/2018).

Chaque Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces montants :

- Béthune 153 778€
- Bruay la Buissière 233 857€
- Lillers 54 348€

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMPETENCE FACULTATIVE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

La loi 2018-702 du 3 août 2018 modifie la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Ainsi la gestion des eaux pluviales devient une compétence distincte de la compétence assainissement et deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Afin de pouvoir continuer à exercer, dans les mêmes conditions qu'actuellement la compétence « gestion des eaux pluviales » jusqu'au 31 décembre 2019, une circulaire du Préfet du 20 septembre 2018, invite l'agglomération à modifier ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « gestion des eaux pluviales ».

Chaque Conseil Municipal doit se prononcer pour valider la modification des statuts de l'agglomération. Adopté à l'unanimité.

LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG 62

La société Groupama a résilié le contrat groupe d'assurances statutaires au 31 décembre 2018.

Le CDG 62 a lancé une nouvelle consultation afin de proposer aux communes une couverture des risques statutaires dès le 1^{er} janvier 2019.

La proposition du groupe Sofaxis-CNP a été retenue.

Un bon de commande a déjà été fait afin de bénéficier des conditions de garantie dès le 1^{er} janvier 2019 mais il faut maintenant prendre la délibération s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SIVOM DE L'ARTOIS

Le Conseil Municipal est informé que le rapport d'activité 2017 du SIVOM est à leur disposition.

L'ANNULATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ECOLES

Les travaux de mise en accessibilité des écoles devaient être réalisés en 2018.

Malheureusement, des contraintes techniques et réglementaires ne permettent pas de réaliser les travaux prévus aux sanitaires de l'école élémentaire.

Le projet est à revoir dans son intégralité. C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité à demander l'annulation des demandes de subventions pour la mise en accessibilité des écoles.

De nouveaux dossiers de demandes de subvention seront constitués quand le projet sera finalisé.

Adopté à l'unanimité.

L'AMENAGEMENT DU STATIONNEMENT DEVANT LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de transport scolaire l'ont alerté sur la problématique du stationnement devant la maison de retraite qui empêche les montées et descentes des bus en toute sécurité.

Après concertation avec le Conseil Départemental, la commission travaux propose de supprimer cette zone de stationnement en y apposant des bordurettes. Adopté à l'unanimité.

Le projet d'extension de parking de la maison de retraite permettra de développer le nombre de places de stationnement.

Madame Delphine FALIGANT constate que ce problème de stationnement est présent sur l'ensemble de la commune. Le Conseil Municipal en a bien conscience mais dans le cas précis, il est nécessaire d'entrevoir cette proposition.

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'œuvre du livre de Noeux les Mines : l'association sollicite une subvention. Pas de suite favorable.

L'Association Française des Sclérosés En Plaques : l'association sollicite une subvention (100€ leur a été attribué en 2004, 2006, 2015 et 2018). Pas de suite favorable.

L'Association des Paralysés de France: l'association sollicite une subvention (100€ leur a été attribué en 2006, 2013 et 2017). Pas de suite favorable.

L'association PEP62 : l'association sollicite une subvention (100€ leur a été attribué en 2007, 2013 et 2016). Il est décidé à l'unanimité de leur attribuer une subvention de 100€ pour l'année 2019.

LE GRAND DEBAT NATIONAL

Les Municipalités sont actuellement sollicitées pour l'organisation du grand débat national.

Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal car il considère que la Municipalité n'est pas là pour faire le travail des Députés ni des Conseillers Généraux et Départementaux. Ce sont eux qui doivent assurer la liaison entre le gouvernement et les citoyens.

Il doute de la finalité de ce grand débat. Le Conseil Municipal partage à l'unanimité ce point de vue. Il est néanmoins proposé de mettre à disposition des formulaires d'expression citoyenne pour ceux qui souhaitent utiliser ce moyen pour s'exprimer.

Ces formulaires seront disponibles à l'accueil de la Mairie jusqu'au 15 mars 2019.

LES QUESTIONS DIVERSES

Les remerciements de Monsieur et Madame BLANQUI

Monsieur et Madame BLANQUI font construire une maison rue Marcelin Berthelot.

Un poteau téléphonique qui gênait la construction a été bougé. Sensible à cette démarche, Monsieur et Madame BLANQUI nous ont transmis un courrier de remerciements.

Le déploiement de la fibre optique

L'ouverture à la commercialisation de la fibre optique des 59 premiers logements de CUINCHY aura lieu à partir d'avril 2019.

Les ouvertures commerciales se poursuivront au cours de l'année 2019 avec pour objectif que les 982 logements soient éligibles à la fibre.

Le relais radiotéléphonique Bouygues Télécom

Le Conseil Municipal est informé que le SIADEBP a été sollicité pour la mise en place d'un relais radiotéléphonique sur la Commune de CUINCHY rue Emile Zola.

Les demandes de remboursements d'un acompte de réservation de la salle Isabelle Aubret

Madame Mélanie DEGORRE sollicite le remboursement de son acompte pour la location de la salle Isabelle Aubret les 12 et 13 octobre 2019 pour cause de séparation. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Francis BLANQUART sollicite le remboursement de son acompte pour la location de la salle Isabelle Aubret les 23 et 24 mars 2019 suite à la longue hospitalisation de son petit-fils. Adopté à l'unanimité.

Les ducasses 2019

Face à la perte de vitesse des ducasses, la commission « sports et fêtes » s'est réunie avec le Comité des fêtes et des loisirs pour proposer des changements sur l'organisation des ducasses.

Le Conseil Municipal retient et valide les organisations suivantes :

- Pour la ducasse d'automne : la place Arthur Lamendin reste ouverte pour accueillir des forains mais il n'y aura plus d'affiches ni de programmation. Seul le repas de l'amitié sera organisé ;
- Pour la ducasse de juin : Les programmations et la communication sont maintenues. Le goûter des aînés organisé par le Comité des fêtes et des loisirs fusionnera avec un repas organisé par la maison du temps libre (avec animation mise en place par la Municipalité).

Les tickets de manèges distribués aux écoles sont maintenus pour la pérennisation des deux ducasses.

La mise en place d'un double service au restaurant municipal

La commission « restaurant municipal » s'est réunie le 5 décembre afin d'étudier la problématique des effectifs grandissants durant la pause méridienne. Pour des raisons de sécurité, la commission avait préconisé la mise en place d'un double service.

Depuis le 7 janvier 2019, deux services ont été mis en place :

- Le premier pour les élèves de maternelle et les CP
- Le second pour les élèves du CE1 au CM2

Cette organisation est très satisfaisante pour le bien-être des enfants qui mangent dorénavant dans le calme.

La commission a également sollicité le renouvellement du mobilier afin de l'adapter à la capacité d'accueil et le rendre plus ergonomique.

Le Conseil Municipal souhaite remercier le personnel communal pour son implication dans cette nouvelle organisation.

Le déblaiement de la neige

Monsieur le Maire voulait revenir sur les épisodes neigeux qui ont marqué la commune. Les services techniques se sont déployés pour déblayer toutes les rues communales. Ils se sont organisés au plus vite afin d'offrir les meilleures conditions de circulation possibles.

Le Conseil Municipal salue le travail effectué surtout que l'effectif était restreint cette semaine. Un arrêté sera prochainement rédigé afin d'imposer le déblaiement des trottoirs pour des raisons de sécurité.

Le remplacement de la passerelle de la gare de Béthune

En 2019, la passerelle de la gare de BETHUNE va être remplacée.

Les travaux seront essentiellement réalisés de nuit. Néanmoins, une interruption de la ligne BETHUNE/LILLE sera nécessaire durant les périodes suivantes :

Du samedi 9 février 5h00 au lundi 11 février 5h00

Du vendredi 8 mars 23h00 au lundi 11 mars 5h00

Du vendredi 12 avril 23h00 au lundi 15 avril 5h00

Du vendredi 3 mai 23h00 au lundi 6 mai 5h00

Du vendredi 14 juin 23h00 au lundi 17 juin 5h00

Une substitution routière sera mise en place. Les usagers de la SCNF ont dû recevoir cette information.

- Plusieurs habitations ont été victimes de cambriolages. Les services de police ont été avertis et des rondes ont été organisées. Monsieur le Maire regrette néanmoins les mauvais commentaires rédigés sur les réseaux sociaux.
- Après les dépôts d'ordures autour des containers, les voisins vigilants ont récemment surpris une voiture qui déposait des ordures dans le jardin public. Une procédure est en cours.

- L'association droit de cité nous informe qu'elle organisera la 5^{ème} édition du festival de musique « Y'a pas l'feu » sur le site du Sivom de l'Artois le vendredi 24 mai et le samedi 25 mai 2019. La programmation sera présentée le 4 février au centre administratif du Sivom.
- L'association les quatre arbres de Beuvry organise une réunion publique d'informations par le « collectif infos linky 62 » mercredi 6 février à 18h30 salle Jean-Marie Leclercq à Beuvry.
- Madame Joëlle BARIL rappelle que le Banquet des aînés aura lieu le 7 avril et souhaite savoir si tout le monde sera disponible.

Séance levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Cindy HABOURDIN

